



Renseignement de possibilité de passer le permis à Tunis

Par **ANISB**, le **04/01/2019** à **17:32**

Bonjour à tous
Je suis Tunisien je vie en France depuis 2000 et la j ai une carte de séjour de 10 ans qui est valable jusqu'a 2022 et j ai l attention de repartir à Tunis pour une période de 7 à 8 mois est ce que je peux passer le permis D et de retour en France le changer en permis français en précisant que j ai déjà un permis B que j ai changer lorsque je me suis installer en France .
Merci de vos retour d avance

Par **amajuris**, le **04/01/2019** à **18:27**

bonjour,
le site service public indique:
" Si vous vous êtes récemment installé en France et que vous possédez un permis de conduire non européen, vous devez l'échanger contre un permis français pour pouvoir continuer à conduire en France.
Pour pouvoir échanger votre permis, vous devez :
- posséder un permis d'un pays pratiquant l'échange des permis avec la France [application/pdf - 89.6 KB] en cours de validité,
- et remplir les conditions pour la reconnaissance en France de votre permis étranger.
Si vous êtes étranger:
Titulaire d'une 1recarte de séjour
- Moins d'1 an après la date de remise de votre carter
Titulaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour
- Moins d'1 an après la date de validation du visa par l'Ofii
renseignez-vous auprès de votre préfecture, mais je crains que vous ne soyez hors délai.
salutations

Par **ANISB**, le **04/01/2019** à **18:43**

Bonjour merci pour votre repense mais j ai déjà le permis français mais ma question c est que je pars a tunis pour rester quelque mois avoir 1 an et durant cette periode je veux profiter pour faire le permis D celui du bus je voulais savoir si c etaos fesable merci d avance

Par **amajuris**, le **04/01/2019** à **19:13**

le permis D est un nouveau permis même s'il figure sur le même document que le permis B.

Par **ANISB**, le **04/01/2019** à **19:24**

Oui je suis d accord mais j ai lu que le faite de passer 6 mois minimum en dehors de la France j avais le droit de faire d autre permis et de justifier le faite que j étais en dehors du territoire Français pour une période minimum 6 mois merci :)